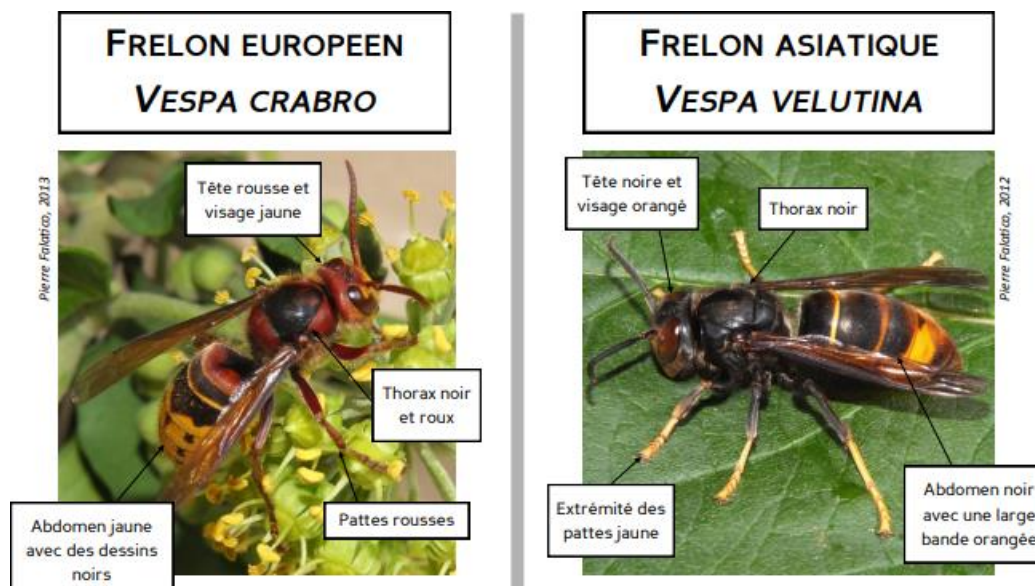


Le frelon asiatique

Conférence de Michel Lopez

Le 9 avril dernier Michel Lopez a fait une conférence sur le frelon asiatique. Nous pouvons en effet rencontrer cet insecte dans notre environnement quotidien aussi bien que lors de nos sorties.

Comment le reconnaître et quelle démarche adopter si nous pensons l'avoir décelé ?



Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, classée administrativement danger sanitaire de seconde catégorie est à notre porte s'il n'est pas déjà arrivé en Savoie. En effet, il a été repéré près d'Annecy à Cran Gevrier (74) en septembre 2017.

Ce frelon asiatique, nouveau prédateur au comportement agressif avec les autres espèces, est classé espèce invasive car il détruit l'équilibre du milieu dans lequel il vit. Son régime alimentaire se compose presque exclusivement d'abeilles, complété par des papillons, araignées, mouches et autres insectes.

Il a été introduit accidentellement en France en 2004 depuis la Chine. Il n'a pas de prédateur naturel sur notre territoire et malgré les actions de lutte menées par les pouvoirs publics, les collectivités locales et les apiculteurs, sa vitesse de prolifération a été très rapide. Cette propagation rapide a mis en péril les écosystèmes où il s'est implanté et multiplié.

Force est de constater que toutes les actions menées par les départements voisins n'ont pu éradiquer ce nouveau prédateur mais ont seulement freiné sa propagation et limité l'impact sur la filière apicole.

Le piégeage est nettement déconseillé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et par le Museum National d'Histoire Naturel car les pièges actuels ne sont pas suffisamment sélectifs : ils attrapent beaucoup d'autres insectes dont des pollinisateurs fort utiles.

La destruction des nids à partir de juillet est la meilleure solution pour limiter et ralentir l'installation du frelon asiatique. Elle doit être **réalisée par des professionnels formés** utilisant du matériel de protection adapté et disposant d'un matériel permettant l'accès aux nids, ainsi qu'habilités à utiliser les biocides nécessaires.

Il est particulièrement important, pour freiner la prolifération, que les premiers nids s'implantant en Savoie soient détruits donc signalés.

Si vous pensez avoir vu un frelon asiatique, ou un nid, prenez une photo de l'insecte et transmettez là à : signalerfrelon73@gmail.com.

Sinon appelez la FREDON au numéro dédié au frelon asiatique : 04 79 33 46 86

Différentes fiches techniques sont disponibles sur le site internet de la FREDON : <http://www.fredonra.com/filiere-agricole/multifilieres/frelon-asiatique/>